

Nombre de conseillers:

En exercice: 23

Présents: 18

Votants : 22

Commune de REALMONT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14 avril 2022

Date de convocation :

08 avril 2022

Date d'affichage

15 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Mr Henri VIAULES Maire.

Présents: Mrs BOYER ,CELARIES, CLERGUE, LOPEZ, MONSARRAT, POUJOL THIERY, VIAULES, Mmes BARTHE DE LA OSA, COUTOULY, DE HARO, GAULARD, HOULES, LACROIX, MARAVAL, TRENTI, VELLY, VERDIER.

Représentés : Mrs Alibert (Clergue), Fabre (Houlès), Fauré (De Haro), Mme Castan (Viaules),

Absent : Mr Cantaloube

Mme Françoise HOULÈS a été désignée secrétaire de séance.

I – ORDRE DU JOUR

- 1) **Votes des taux 2022**
- 2) **Budgets Primitifs - budget principal et budgets annexes**
- 3) **Attribution année 2022 des subventions aux associations**
- 4) **Reconduction de la prime vélo**
- 5) **Recrutement d'agents contractuels de remplacement**
- 6) **Vidéo protection – Demande de financement**

II – INFORMATIONS DIVERSES

APPROBATION PROCES VERBAL du 01 avril 2022

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 01 avril 2022
Mmes Maraval et Gaulard ainsi que Mr Monsarrat n'approuveront pas ce PV car il manque les questions qu'ils ont posées lors de ce conseil municipal.

Le Tour de France passera à Réalmont le 17 juillet 2022 et non le 07 juillet 2022

Les questions et leurs réponses seront rajoutées au PV de la séance 1^{er} avril 2022

Le procès-verbal du 01 avril 2022 est adopté, à la majorité (19 voix Pour et 3 Contre).

I – ORDRE DU JOUR :

1/ **OBJET** : Vote des taux d'imposition 2022

Vu l'état de notification des taux d'imposition 2022 des taxes foncières transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques,

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'appliquer un coefficient de 1,000000 aux taux 2021 de taxes foncières. Ce qui établirait les taux 2022 comme suit :

TAXE	BASES 2021	TAUX 2021	PRODUIT 2021	BASES 2022	TAUX 2022	PRODUIT 2022
Taxe Foncier Bâti	3 297 000	49.73 %	1 639 598 €	3 426 000	49.73 %	1 703 750 €
Taxe Foncier non Bâti	39 100	72.63 %	28 398 €	39 900	72.63 %	28 979 €
PRODUIT DES TAUX			1 667 996 €			1 732 729 €
Péréquation Coefficient correcteur : 0,645775/0.646805			- 607 079 €			- 628 892 €
COEFFICIENT DE VARIATION : 1 ,000000			1 060 917 €			1 103 837 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme proposé dans le tableau ci-dessus
L'augmentation mécanique des bases fait augmenter le produit sans que les taux subissent une augmentation.

2/ **OBJET**: VOTE SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire, donne lecture à l'assemblée de la liste des demandes de subventions déposées par les différentes associations du territoire pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un tableau d'attribution.

Monsieur le Maire demande à Messieurs et Mesdames les conseillers membres des bureaux des associations et des organismes concernés par ce vote de bien vouloir se retirer pour le vote. Ainsi, Mmes Coutouly et Houlès, et Mrs Boyer et Lopez se retirent.

Monsieur le Maire soumet au vote lesdites propositions d'attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ATTRIBUE** aux différentes associations du Territoire les subventions pour l'année 2022 suivant le tableau annexé à la présente délibération

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022 Chapitre 65 article 6574

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021	SUBVENTIONS 2022
A - Associations sportives		
REALMONT XIII	3 500	3 400
ESPERANCE SPORTIVE REALMONTAISE (Basket)	2 800	2 800
REALMONT FOOTBALL CLUB	3 400	3 400
JUDO CLUB REALMONT	3 500	3 500
TENNIS CLUB REALMONT	1 000	1 000
LES AS DU VOLANTS (Badminton adulte)	200	200
PETANQUE REALMONT	200	1 000
ASS SPORTIVE DE TIR LOMBERS REALMONT	650	650
E P Gym Volontaire	500	500
UNSS // COLLEGE L. PAULIN	800	800
AAPPMA REALMONT (Pêche)	1 000	1 100
ASS SAINT HUBERT (Chasse)	200	200
LA BIELLE ROULANTE - REALRETROMOBILES	300	300
REAL'BOXE (NOUVEAU 2021)		500
A - Associations sportives	Total A	18 050
B - Associations culture et loisirs		
ANC COMBATTANTS CENTRE TARN (ex REALMONT LOMBERS)	300	300
PGCATM (Prisonniers de Guerre Combattants ALGÉRIE TUNISIE MAROC)	300	300
F N A C A REALMONT/CAGNAC	300	300
SOUVENIR Français	200	200
CINECRAN	3 500	3 500
REAL DANSES	250	250
APEL ECOLE ST JOSEPH (95 familles)	800	800
APE ECOLE PUBLIQUE J. DURAND	1 800	1 800
APE COLLEGE L. PAULIN	500	500
RUCHER ECOLE - SYNDICAT APICOLE	200	200
B - Associations culture et loisirs	Total B	8 150
C - Associations humanitaires et sociales		
SECOURS CATHOLIQUE	850	850
ADDAH (Asso Défense des Droits des Accidentés et Handicapés)	300	300
CROIX ROUGE	850	850
ADMR	1 500	1 500
BANQUE ALIMENTAIRE	400	400
C - Associations humanitaires et sociales	Total C	3 900
D - Autres Associations		
PREVENTION ROUTIERE	150	150
LES AINES RURAUX DE REALMONT (subvention exceptionnelle)		500
LE PETIT JARDIN DE MAITRE LENCOU (subvention exceptionnelle)		500
JUDO CLUB REALMONT (subvention exceptionnelle)		500
D - Autres Associations	Total D	1 500
TOTAL GENERAL	30 250	33 050

Mr Monsarrat s'étonne que certaines associations voient leur subvention baisser.

Mr Clergue lui répond qu'il s'agissait de rééquilibrer les montants par rapport par exemple à Réal boxe qui est subventionnée pour la première fois en tant que nouvelle association.

En ce qui concerne les subventions exceptionnelles, les « Aînés ruraux » ont acheté des tables , le « Petit jardin de Maître Lencou » un tracteur, la subvention vient à l'appui de ces achats ponctuels.

Mr Poujol déplore une fois de plus que l'amicale des pompiers de Réalmont ne perçoive pas de subvention.

Mr le Maire lui répond que cette association n'a pas déposé de demande.

Mr Thiery s'interroge quant à la légalité de verser une subvention du fait que cette association ne rend pas un service public , il n'est pas possible d'y adhérer.

3/ OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différents budgets primitifs de l'année 2022 (Budget Principal, Budget Régie Funéraire, Budget Camping)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** , à la majorité (19 voix Pour et 3 abstentions), le budget primitif (Commune) 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 3 303 300 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 226 200 €

Mr le Maire précise que le budget communal subit aussi les effets de l'inflation (électricité, carburants...)

- **APPROUVE** , à l'unanimité, le budget primitif (Régie Funéraire) 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 93.500 €

Dépenses et recettes d'investissement : 83.000 €

- **APPROUVE** , à l'unanimité, le budget primitif (Camping Municipal) 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 47.500 €

Dépenses et recettes d'investissement : 45.500 €

Mr Poujol pense qu'il serait souhaitable d'acquérir 2 mobil homes supplémentaires

Mr le Maire lui répond que cela pourra être envisagé quand le budget sera stabilisé

4/ OBJET : SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VELO ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de REALMONT, s'est engagée dans le développement des modes de déplacements doux sur son territoire, et le partage de la voirie entre les différents usagers. Ce qui s'est traduit, aussi, par la délibération en date du 17 décembre 2020, instaurant une prime pour l'acquisition d'un vélo électrique. Monsieur le Maire rappelle aussi les conditions d'octroi de cette prime , à savoir :

- Cette aide financière est proposée aux personnes qui résident à Réalmont
- Le montant de l'aide serait fixé à 200 € par matériel acheté neuf
- Une seule aide à une personne majeure, par foyer, sans condition de ressources.
- Elle ne peut pas être attribuée à une personne morale
- L'enveloppe fixée pour l'année 2022 serait de 10.000 €. Elle serait attribuée dans l'ordre chronologique des demandes jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les demandeurs devront adresser un dossier comportant les pièces suivantes :

- un formulaire de demande dûment complété et accompagné des pièces justificatives requises,
- une convention de subvention complétée et signée en deux exemplaires.

Ces pièces seront téléchargeables sur le site internet de la Ville et à disposition au secrétariat de mairie

Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose de poursuivre cet engagement et de renouveler le dispositif énoncé ci-dessus, d'incitation financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique sur la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution de cette aide selon les conditions décrites ci-dessus
- **APPROUVE** la création d'une ligne budgétaire dédiée à cette opération sur le budget principal 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec chaque bénéficiaire de l'aide.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

4/ OBJET : Recrutement d'agents contractuels de remplacement- Délibération de Principe

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;
- Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif chapitre 012

5/ OBJET : Opération vidéo protection et sécurité en ville - Département - Demande de Financement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation d'un système de vidéo protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéo protection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique.

Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Ce dispositif serait couplé avec une sonorisation des rues afin de pouvoir prévenir l'ensemble de la population très rapidement en cas de danger et à l'acquisition de barrières anti véhicules bélier.

Monsieur le Maire précise que le coût global prévisionnel de cette opération est de 140.342 € HT soit 168.410,40 € TTC.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe de cette opération sécuritaire et de l'autoriser à solliciter auprès de Monsieur le Président du Département une subvention pour financer ce projet .

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr Le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité (21 voix Pour, 1 abstention)

- **APPROUVE** le projet d'installation d'un système de vidéo protection et de sécurité tel que décrit ci-dessus » pour une enveloppe prévisionnelle estimée à 140.342 € HT soit 168.410,40 € TTC.
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Département une subvention la plus élevée possible
- **AUTORISE** Mr le Maire, pour le compte de la Commune de Réalmont, à entreprendre toutes les démarches, à lancer toutes les consultations et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

OPERATION VIDEO PROTECTION ET SECURITE EN VILLE ENVELOPPE PREVISIONNELLE

Libellé	Montant H.T.
SYSTEME DE VIDEO PROTECTION	
Matériel	101 171,00 €
Prestations techniques	9 188,00 €
Montant Total H.T	110 359,00 €
BARRIERES DE SECURITE	
Matériel	12 118,00 €
Montant Total H.T	12 118,00 €
SONORISATION	
Matériel	9 465,00 €
Prestations techniques	8 400,00 €
Montant Total H.T	17 865,00 €
OPERATION MONTANT TOTAL H.T.	140 342,00 €
T.V.A (20%)	28 068,40 €
OPERATION MONTANT TOTAL T.T.C	168 410,40 €

II – INFORMATIONS DIVERSES

Mme Barthe de la Osa donne des informations sur la fête des « 750 ans de la Bastide »

Mr Le Maire rappelle les élections présidentielles et la nécessité d'assurer les permanences au Bureau de vote.

III – REPONSES AUX QUESTIONS

Questions posées par Mmes Maraval et Gaulard et Mr Monsarrat par courrier du 12 avril 2022

1. Associations Réalmontaises. Est-il prévu de mettre un local à la disposition de la Pétanque Réalmontaise?

Cela fait plusieurs années que nous avons mis à disposition de La pétanque un local à coté de Génération Mouvements

2. Culture. Combien de «cartes loisirs» ont été distribuées sur l'année 2021? 75 cartes

3. Culture. Combien de «chéquiers culturels» ont été octroyés en 2021? Même question pour les années 2019 et 2020?

2019 : 47 2020 : 95 2021 : 81

4 Culture. Des Réalmontais nous ont demandé de soumettre la proposition d'installer une «boîte à livres» dans notre commune. Quelle suite réservez-vous à cette proposition?

Certains commerçants le font déjà, des particuliers le font aussi Bd Carnot Bd Dupuy, il existe une médiathèque

5. Plateau évènementiel. En début d'année, vous avez présenté le projet du plateau évènementiel aux Président et Vice-présidents de la 3CT:

Vous avez été mal informé, le projet n'a pas été présenté. Seule a été évoqué l'intention du projet et la nécessité d'équiper le territoire avec un équipement de ce type

5.1. Quand cette présentation sera-t-elle faite aux élus Réalmontais?

Dès que le projet sera prêt

5.2. Quelle information est envisagée pour les Réalmontaises et les Réalmontais?

L'information la plus large possible. Dans le cahier des charges donné aux architectes il prévu l'établissement d'une maquette celle-ci sera mise à disposition

6. Cofinancement du plateau évènementiel. En séance du 13 octobre, vous avez évoqué un cofinancement de ce projet par un dispositif de subventionnement:

6.1. A quelle hauteur la 3CT soutiendra financièrement ce projet?

6.2. Quelles autres collectivités territoriales participeront à ce cofinancement?

6.3. Quelle est le montant des subventions déjà acquises?

A ce jour l'architecte n'est pas choisi, les appels d'offres ne sont pas lancés, on ne peut donc pas connaître le coût de ce projet. Sans le coût on ne peut pas demander des subventions. Il est certain que nous solliciterons tous les partenaires possibles.

7. Enfance & jeunesse. Des Réalmontais nous ont demandé s'il était prévu d'agrandir le parc de jeux pour enfants?

Il n'y a rien de prévu pour le moment

8. Annulation de la première édition du BOTH SIDE FESTIVAL. Lors du Conseil Municipal du 1 avril dernier, vous avez expliqué que les deux concerts prévus avaient été annulés par manque de réservation (moins de 100 réservations sur les deux jours de festival):

8.1. Est-ce que l'échec de ce festival n'est pas l'illustration que ce projet de plateau événementiel (800 places et 5 millions d'euros) n'est pas du tout adapté à notre commune?

Cela n'a rien à voir. On ne peut pas comparer un spectacle vivant avec un équipement.

Ce n'est pas 800 places mais 400 quant au coût voir ma réponse au n°6 : rien n'est chiffré

8.2. Face à cet échec et sans aucune étude préalable, quels besoins justifient un tel projet ?

De nombreux éléments démontrent la nécessité de ce projet. Tout d'abord des éléments propres à Réalmont. Cet équipement fait partie de notre programme depuis le mandat précédent. Dès 2014 nous avons mis en place une commission culture avec un adjoint et un budget dédiés. Depuis 8 ans, beaucoup de manifestations ont vu le jour et se sont pérennisées avec succès: fête du livre, expo peinture, symposium de sculpture etc. etc. et beaucoup d'autres auraient pu voir le jour. Malheureusement nous travaillons avec des bouts de ficelles : pas de salle adaptée, pas de salle équipée, il faut demander à des clubs sportifs de ne pas s'entraîner, de remettre des matches, demander aux écoles de ne pas utiliser les salles, refuser des spectacles etc. etc. Enfin nous avons une très forte demande en mairie de locations salle pour diverses réunions d'organismes départementaux auxquelles nous ne pouvons pas répondre. Ensuite des éléments extra muros. A faire quelque chose profitons de notre centralité pour attirer et délocaliser de grands événements qui se font sur Albi ou Castres pour en faire profiter le territoire de Centre Tarn. Profitons de cet équipement pour attirer des réunions, des séminaires, des formations de Chambres consulaires, de grands groupes voulant réunir leur personnel ou leur AG en seul lieu.

9. Education. Le Groupe Scolaire Jacques DURAND demande d'importantes rénovations afin que les enfants, les enseignants et les intervenants périscolaires puissent étudier et travailler dans des conditions «normales» (travaux d'isolation, de chauffage et de climatisation notamment). Pour ce faire, un budget est prévu depuis 2020, il est pourtant reporté chaque année et rien n'est fait: 9.1. Est-ce que ces travaux seront un jour programmés? 9.2. Si oui, à quel horizon espérez-vous pouvoir garantir leur livraison?

Non le groupe scolaire ne demande pas d'important travaux bien au contraire il très bien entretenu et à chaque période scolaire nous intervenons pour faire les travaux demandés par les enseignants.

Nous avons fait faire en début d'année un audit énergétique qui démontre une isolation moyenne sur la partie extension côté primaire et le besoin de faire relamping avec des leds

Les dossiers de subvention vont être montés auprès de la Région et de l'état pour des travaux à prévoir fin 2023

10. Commerces et vie économique. Lors de l'AGE de l'association des commerçants du 24 mars dernier, il a été demandé à ce que des zones bleues de stationnement soient tracées face au restaurant routier «Chez Richard». 10.1. Est-ce qu'il est prévu de répondre favorablement à cette demande? 10.2. Si oui, dans quel délai ce traçage pourra-t-il être réalisé?

Cette demande a été satisfaite il y a plus de 6 mois

11. Agenda et calendrier. Récemment, des instances de travail ont été programmées le même jour et à la même heure, empêchant ainsi la participation de certains élus: 11.1. Pour éviter que de tels impairs – fortuits et malheureux ne se reproduisent, une programmation unique ne pourrait-elle pas être établie chaque année? 11.2. Pourriez-vous ainsi transmettre en début d'exercice, les dates des séances du Conseil Municipal et des commissions municipales encore actives?

Impossible d'accéder à votre demande. La règle concernant le fonctionnement du Conseil Municipal c'est une réunion obligatoire par trimestre, encore faut-il qu'il y ait des décisions à prendre.

Quant aux commissions il n'existe pas de règles et les Présidents de ces instances les programment autant de fois que de besoins.

En ce qui concerne l'impair dont vous parlez, il s'agit de la réunion de la commission des Finances qui s'est tenue en même temps que celle du social. Dans ces cas-là je vous invite à vous partager, rien ne sert de venir à 4 à la même commission.

12. Accessibilité. La salle de notre Conseil Municipal n'est pas accessible: ni pour les personnes à mobilité réduite, ni pour les personnes porteuses de handicaps sensoriels. Est-ce qu'une mise aux normes est envisagée?

Non rien n'est prévu. L'accessibilité de l'entrée générale de la mairie a été faite il y a une dizaine d'années, on peut donc si nécessaire faire un Conseil Municipal ou mariage en bas.

13. Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées. Cette obligation n'est certes pas opposable aux communes de moins de 5000 habitants mais une telle instance serait très utile à notre Cité et permettrait d'améliorer sensiblement la qualité de vie de beaucoup de nos concitoyens en facilitant leur vie quotidienne.

13.1. Quel intérêt portez-vous à ce dispositif?

13.2. L'organisation de cette commission peut-elle faire l'objet d'une délibération soumise au vote lors du prochain Conseil Municipal?

La création de cette commission a été portée par la 3^e CT pour l'ensemble des communes le mandat précédent. Le responsable était Alain ROQUIER. Un audit a été fait par un cabinet indépendant (ECTI) pour l'ensemble du territoire sur tous les lieux publics.

14. Parking Place Henri DUNAND. Lors de la dernière Foire Agricole, vous avez annoncé l'implantation en 2023 d'un parking couvert, équipé en panneaux photovoltaïques: 14.1. Pouvez-vous présenter ce projet aux élus Réalmontais? 14.2. Quel est la durée de vie des panneaux photovoltaïques utilisés? 14.3. Au terme de leur exploitation, qui prendra en charge les frais de renouvellement et retraitement?

Le projet pourra être présenté dès que le permis de construire sera accordé mais il s'agit juste d'une halle dont le toit est composé de panneaux photovoltaïques. Les panneaux ont une espérance de vie de 20 ans.

15. Citoyenneté et vie républicaine. Lors des travaux de la Place Abel BESSAC, l'Arbre du Bicentenaire a été déraciné.

15.1. L'arbre a-t-il été réimplanté ailleurs ou simplement arraché?

15.2. Si oui, où est-il implanté désormais?

L'arbre était situé sur la butte devant la poste et a dû être arraché pour permettre l'agrandissement du parking

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Pièces annexes

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 ¹	Taux de référence pour 2022 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 ³	Produit de référence (col.3 x col.2) ⁴	TAUX VOTÉS ⁵	Produits attendus (col.3 x col.5) ⁶	Taux plafond pour 2022 ⁷
Taxe foncière (bâti).....	3 317 318	49,73	3 426 000	1 703 750			140,66
Taxe foncière (non bâti).....	39 116	72,63	39 900	28 979			198,15
CFE.....				0			>>>
			Totaux :	1 732 729			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
 - de reconduction des taux de référence
 - ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022 ⁸	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹⁰	Taux proportionnel (col.8 x col.10) ¹¹
Taxe foncière (bâti).....	49,73		
Taxe foncière (non bâti).....	72,63		
CFE.....	>>>		
Produit total souhaité			
1 732 729		=	
Produit total de référence (total colonne 4)			(6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			22 927		>>>	22 927
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution	
82 792					- 628 892	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	+	22 927	+	82 792	+	0	+	0	+	- 628 892	=	Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale
		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		

A ALBI

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

YVES JULIEN

Le 15 MARS 2022

Le préfet,

le

Le maire,

le

Commune de REALMONT

Budget Primitif 2022

Conseil Municipal du 14 avril 2022

COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2022
FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	Budget N-1	Réalisé N-1	Budget N
TOTAL DEPENSES	2 561 480,00	2 393 313,22	3 303 300,00
Ch. - 011 Charges à caractère général	671 500,00	488 732,83	856 500,00
Art. - 6042 Achat prestations (repas cantine)	70 000,00	77 231,07	80 000,00
Art. - 60611 Eau et assainissement	15 000,00	15 382,18	18 000,00
Art. - 60612 Énergie - électricité	122 000,00	108 831,06	180 000,00
Art. - 60621 Combustibles	15 000,00	18 211,22	25 000,00
Art. - 60622 Carburants	12 000,00	10 106,76	20 000,00
Art. - 60628 Autres fournitures (Pharmacie)	2 500,00	213,38	1 500,00
Art. - 60631 Fournitures d'entretien	16 000,00	8 906,39	12 000,00
Art. - 60632 Fournitures de petit équipement (régie)	37 000,00	16 371,34	30 000,00
aRT;60633 Fournitures de voirie	1 500,00		1 000,00
Art. - 60636 Vêtements de travail	4 000,00	4 227,12	5 000,00
Art. - 6064 Fournitures administratives	7 000,00	5 834,80	7 000,00
Art. - 6067 Fournitures scolaires	15 000,00	8 263,27	15 000,00
Art. - 6068 Autres fournitures et petit matériel	9 000,00	6 764,60	10 000,00
Art. - 611 Contrats de prestations de services	12 000,00	6 205,90	20 000,00
Art. - 6122 Crédit bail mobilier	30 000,00	7 966,72	21 000,00
Art. - 6135 Locations mobilières	7 000,00	1 119,14	5 000,00
Art. - 61521 Entretien Terrains	15 000,00	10 922,21	17 000,00
Art. - 615221 Entretien Bâtiments Publics	12 000,00	12 158,64	42 000,00
Art. - 615228 Entretien Autres Bâtiments (église)	5 000,00	540,00	5 000,00
Art. - 615231 Entretien Voiries	32 000,00	20 156,27	30 000,00
Art. - 615231 Entretien réseaux	5 500,00	5 016,90	7 000,00
Art. - 61551 Entretien Matériel roulant	25 000,00	7 690,69	22 000,00
Art. - 61558 Entretien Autres biens mobiliers	20 000,00	15 224,30	22 000,00
Art. - 6156 Maintenance	32 000,00	23 804,68	36 000,00
Art. - 6161 Assurance Multirisque	39 000,00	38 116,71	41 000,00
Art. - 6182 Documentation générale et technique	1 000,00	569,90	1 000,00
Art. - 6184 Versements à des org de formation	2 000,00	1 689,83	2 500,00
Art. - 6188 Autres frais divers (activités écoles)	15 000,00	4 659,66	6 000,00
Art. - 6226 Honoraires	5 000,00	1 213,00	5 000,00
Art. - 6228 Divers Carte loisirs jeunes	5 000,00	1 500,00	5 000,00
Art. - 6231 Annonces et insertions	4 000,00	2 147,04	3 000,00
Art. - 6232 Fêtes et cérémonies	7 000,00	3 852,33	7 000,00
Art. - 6236 Catalogues et imprimés	3 000,00	1 453,20	3 000,00
Art. - 6237 Publications	8 000,00	1 130,42	3 000,00
Art. - 6238 Divers- Animations culturelles	17 000,00	4 887,18	87 000,00
Art. - 6251 Voyages et déplacements	1 000,00	670,42	1 500,00
Art. - 6261 Frais d'affranchissement	5 000,00	3 086,69	5 000,00
Art. - 6262 Frais de télécommunications	12 000,00	11 515,81	14 000,00
Art. - 627 Services bancaires	1 000,00		1 000,00
Art. - 63512 Taxes foncières	19 000,00	15 593,00	20 000,00
Art. - 637 Autres Taxes (Adour Garonne)	6 000,00	5 499,00	20 000,00
Ch. - 012 Charges de personnel	1 347 500,00	1 286 455,37	1 417 300,00
Art. - 6216 Personnel affecté par le GFP	37 000,00	15 848,59	25 000,00
Art. - 6332 Cotisations versées au f.n.a.l.	4 000,00	1 786,87	1 000,00
Art. - 6336 Cotisations au centre national et CDG	14 000,00	13 590,40	14 000,00
Art. - 6411 Rémunération principale (FPT)	760 000,00	761 982,26	766 000,00
Art. - 6413 Rémunérations contractuels	110 000,00	82 185,08	160 000,00
Art. - 6415 Indemnité inflation			2 300,00
Art. - 6451 Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	120 000,00	119 620,71	130 000,00
Art. - 6453 Cotisations aux caisses de retraites	210 000,00	202 695,34	220 000,00
Art. - 6454 Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	3 200,00	3 023,65	4 500,00
Art. - 6455 Cotisations assurance personnel	72 000,00	69 751,29	75 000,00
Art. - 6456 Versement au f.n.c du suppl familial	5 300,00	5 251,00	6 000,00
Art. - 6458 Cotisations organis sociaux (CNAS)	7 000,00	6 572,00	7 500,00
Art. - 6475 Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	4 148,18	6 000,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	347 250,00	259 354,91	352 500,00
Art. - 6531 Indemnités Elus	63 500,00	63 942,12	65 000,00
Art. - 6533 Cotisations de retraite	2 900,00	2 685,60	3 000,00
Art. - 6541 Créances admises en non valeur	3 850,00	842,58	5 000,00
Art. - 6542 Créances éteintes	25 000,00	21 268,97	6 500,00
Art. - 65541 Contributions organismes regroupement	2 700,00	2 607,00	2 700,00
Art. - 6558 Autres contributions obligatoires	4 500,00	4 208,40	4 300,00
Art. - 657358 Autres groupements	1 800,00	1 544,66	2 500,00
Art. - 65737 Autres établissements publics locaux	23 000,00	21 159,00	23 000,00
Art. - 6574 Subventions fonct aux assoc	200 000,00	124 350,00	220 000,00
Art. - 6581 Transports scolaires FEDERTEEP	20 000,00	16 745,00	20 500,00
Art. - 65888 Autres charges-PAS		1,58	
Ch. - 66 Charges financières	46 000,00	45 219,50	40 500,00
Art. - 66111 Intérêts réglés à l'échéance	46 000,00	45 219,52	40 500,00
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	2 000,00	225,12	2 000,00
Art. - 673 Titres annulés	1 000,00		1 000,00
Art. - 678 Autres charges exceptionnelles (Rbt AEP)	1 000,00	225,12	1 000,00
Ch. 022 Dépenses imprévues	147 150,00		270 000,00
Ch. 022 Dépenses imprévues	147 150,00		270 000,00
Ch. 042 Opérations d'ordre	825 328,49	313 325,49	364 500,00

**COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2022
FONCTIONNEMENT - RECETTES**

	Budget N-1	Réalisé N-1	Budget N
TOTAL RECETTES	3 072 301,00	2 983 808,76	3 303 300,00
Ch. - 013 Atténuations de charges	21 195,35	65 970,76	32 300,00
Art. - 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	21 195,35	65 970,76	32 300,00
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	309 500,00	439 911,03	419 500,00
Art. - 70311 Concession dans les cimetières (produit net)	5 000,00	6 580,00	5 000,00
Art. - 70323 Redevance occupation domaine public	2 000,00	1 000,00	2 200,00
Art. - 7034 droits de pesage (Poids Public)	1 000,00	1 192,00	1 000,00
Art. - 704 Travaux		4 078,00	1 000,00
Art. - 7062 Redevances et droits services à caractère culturel	4 000,00	617,00	4 000,00
Art. - 7067 Redevances à caractère périscolaire (cantine)	77 000,00	88 444,20	80 000,00
Art. - 7083 Locations diverses (salles)	12 000,00	15 805,00	28 000,00
Art. - 70841 Rbt aux budgets annexes, régies municip, c.c.a.s.	65 000,00	133 179,68	135 000,00
Art. - 70846 Rbt aux GFP de rattachement (3CT).	140 000,00	170 425,01	160 000,00
Art. - 70848 Rbt aux autres organismes(DREAL)	3 500,00	18 590,14	3 300,00
Ch. - 73 Impôts et taxes	1 430 100,00	1 273 115,03	1 452 329,00
Art. - 73111 Taxes foncières	1 161 283,00	1 093 197,00	1 232 729,00
Art. - 7321 Attribution de compensation	93 400,00	7 842,66	23 600,00
Art. - 73223 Fds Péréquation recettes fisc interc	35 000,00	37 821,00	35 000,00
Art. - 7328 Autres fiscalités reversées			15 800,00
Art. - 7336 Droits de place	30 000,00	34 433,20	34 000,00
Art. - 7338 Droits de stationnement (fourrière)	3 000,00	4 521,10	3 000,00
Art. - 7351 Taxe sur l'électricité	90 000,00	95 052,07	90 000,00
Art. - 73681 Emplacements publicitaires	200,00	248,00	200,00
Art. - 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation	17 217,00	22 228,14	18 000,00
Ch. - 74 Dotations et participations	871 561,00	915 366,64	922 446,00
Art. - 7411 Dotation forfaitaire	191 237,00	191 237,00	194 152,00
Art. - 74121 Dotation de solidarité rurale	453 831,00	453 831,00	494 140,00
Art. - 74127 Dotation nationale de péréquation	126 010,00	126 010,00	134 252,00
Art. - 744 FCTVA	2 546,00		2 000,00
Art. - 74718 Autres (Elections- Passeport)	10 000,00	56 091,64	10 000,00
Art. - 74748 Autres communes (Frais scolarité)	7 500,00	7 760,00	5 000,00
Art. - 748314 Dotation unique des compensations spécifiques	110,00	110,00	110,00
Art. - 74834 État - compensation au titre des exonérations TF	80 327,00	80 327,00	82 792,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	36 000,00	34 865,40	33 600,00
Art. - 752 Revenus des immeubles	36 000,00	33 020,40	33 000,00
Art. - 7588 Autres produits gestion courante (RODP)		1 845,00	600,00
Ch. - 77 Produits exceptionnels	1 600,00	0,00	1 417,51
Art. - 773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	1 600,00		1 417,51
Ch.042 Travaux en régie	70 000,00	69 991,41	60 000,00
Art.722 Travaux en régie	70 000,00	69 991,41	60 000,00
Ch.002 Résultat reporté	252 804,65	252 804,65	370 907,49
Art.002 Excédent reporté	252 804,65	252 804,65	370 907,49
042 - Opérations d'ordre	79 540,00	184 588,49	10 800,00

COMMUNE DE REALMONT
BUDGET PRIMITIF 2022 - INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT	Budget N-1	Réalisé N-1	Budget N
	2 027 488,49	716 844,80	2 169 200,00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 427 900,00	554 348,84	1 894 000,00
Op. equ : 124 - TRAVAUX VOIRIE	200 500,00	193 334,89	285 500,00
Op. equ : 128 - TRAVAUX ECOLES PUBLI	25 000,00	6 095,59	116 500,00
Op. equ : 168 - TRAVAUX BATIMENTS CO	57 100,00	14 866,26	64 000,00
Op. equ : 170 - ECLAIRAGE DIVERS	133 000,00	10 481,35	105 000,00
Op. equ : 176 - ESPACES VERTS AMGT VILLE	174 000,00	36 925,28	150 000,00
Op. equ : 179 - TRAVAUX MAIRIE	45 000,00	22 787,63	15 000,00
Op. equ : 189 - ACQUISITION MATERIEL	53 300,00	16 284,92	135 000,00
Op. equ : 201 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	20 000,00	4 195,57	20 000,00
Op. equ : 211 - PLATEAU EVENEMENTIEL	370 000,00	219 360,87	570 000,00
Op. equ : 225 - MOBILIER CLASSE	20 000,00	19 070,00	13 000,00
Op. equ : 241 - AMGT URBAIN BD DUPUY	270 000,00	10 098,61	340 000,00
Op. equ : 245 - EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAIQUES	60 000,00	847,87	80 000,00
OPERATIONS FINANCIERES	599 588,49	162 495,96	215 200,00
Ch 10 - 1068 Excédent eau-assainissement reversé 3CT			54 000,00
Ch 10 - 10226 Taxe aménagement (CCAS)	9 200,00		9 200,00
Ch 16 - 1641 Annuités Emprunts	163 300,00	162 495,96	152 000,00
OPERATIONS D'ORDRE	427 088,49	417 571,22	60 000,00
RECETTES	558 900,00	570 359,36	2 216 700,00
OPERATIONS FINANCIERES	558 900,00	559 480,36	904 942,97
SUBVENTIONS			218 500,00
Op. - 176 AMENAGEMENT VILLE			62 200,00
Op. - 225 MOBILIER CLASSE PR 2017		10 879,00	9 300,00
Op. - 243 AMENAGEMENT Bd DUPUY			147 000,00
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	255 777,30	255 777,30	239 557,03
Art.002 excédent reporté	255 777,30	255 777,30	239 557,03
OPERATIONS D'ORDRE	312 488,49	312 488,49	853 700,00

COMMUNE DE REALMONT

CAMPING- BUDGET PRIMITIF 2022 - FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT	Budget N-1	Réalisé N-1	Budget N
TOTAL DEPENSES	44 000,00	36 533,50	51 000,00
Ch. - 011 Charges à caractère général	25 000,00	21 539,50	27 500,00
Art. - 60611 Eau et assainissement	2 000,00	2 521,28	3 000,00
Art. - 60612 Énergie - électricité	5 500,00	5 892,28	6 100,00
Art. - 60632 Fournitures de petit équipement	2 800,00	3 460,03	4 000,00
Art. - 6064 Fournitures administratives	200,00	78,13	200,00
Art. - 611 Contrat de prestations de service	1 000,00	543,16	800,00
Art. - 6122 Crédit bail mobilier	7 100,00	5 526,40	6 700,00
Art. - 61521 Terrains	3 000,00	1 911,93	3 100,00
Art. - 61558 Autres biens mobiliers	400,00	636,78	600,00
Art. - 6156 Maintenance	1 000,00		1 000,00
Art. - 6231 Annonces et insertions	1 600,00	499,26	700,00
Art. - 6236 Catalogue et imprimés			300,00
Art. - 627 Services bancaires	400,00	470,25	1 000,00
Ch. - 012 Charges de personnel	15 000,00	14 994,00	19 500,00
Art. - 6218 Autre personnel extérieur	15 000,00	14 994,00	19 500,00
Ch.023 Virement à la section investissement	4 000,00		4 000,00
Art. - 023 Virement à la section investissement	4 000,00		4 000,00
TOTAL RECETTES	44 000,00	45 480,29	51 000,00
Ch. - 70 Produits des services, ventes divers	37 495,56	39 688,12	43 500,00
Art. - 70328 Autres droits de location	37 495,56	39 688,12	43 500,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante			
Art. - 7552 Prise en charge du déficit budget cne			
Ch. - 77 produits exceptionnels	1 000,00	300,00	1 053,21
Art. - 7788 Produits exceptionnels	1 000,00	300,00	1 053,21
Ch. - 722 Travaux en régie	5 000,00	4 987,73	5 500,00
Art. - 722 Travaux en régie	5 000,00	4 987,73	5 500,00
Ch.002 Résultat fonctionnement reporté	504,44	504,44	946,79
Ch.002 Résultat fonctionnement reporté	504,44	504,44	946,79

CAMPING- BUDGET PRIMITIF 2022 - INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	Budget N-1	Réalisé N-1	Budget N
DEPENSES	89 000,00	62 509,14	45 500,00
TRAVAUX	36 274,32	9 795,73	22 490,86
138- TRAVAUX DIVERS	36 274,32	9 795,73	22 490,86
REGIE	5 000,00	4 987,73	5 500,00
TRAVAUX EN REGIE	5 000,00	4 987,73	5 500,00
Ch.001 Résultat investissement reporté	47 725,68	47 725,68	17 509,14
Ch.001 Résultat investissement reporté	47 725,68	47 725,68	17 509,14
RECETTES	89 000,00	45 000,00	45 500,00
Ch.10 Excédent fonctionnement capitalisé	45 000,00	45 000,00	8 000,00
Art.1068 Excédent fonctionnement capitalisé	45 000,00	45 000,00	8 000,00
Ch. 021 Virement de la section fonctionnement	4 000,00		4 000,00
Ch. 021 Virement de la section fonctionnement	4 000,00		4 000,00
Ch.16 Emprunts	40 000,00		33 500,00
Art.1641 Emprunts	40 000,00		33 500,00

COMMUNE DE REALMONT - REGIE FUNERAIRE

BUDGET PRIMITIF 2022

FONCTIONNEMENT	Budget N-1	Réalisé N-1	Budget N
DEPENSES	66 100,00	65 359,15	74 300,00
Ch. - 011 Charges à caractère général	22 100,00	21 359,15	29 300,00
Art. - 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 200,00	193,37	1 000,00
Art. - 60226 Vêtements de travail	700,00	133,16	1 500,00
Art. - 6071 Acquisition cercueils et fournitures	12 000,00	11 985,88	15 000,00
Art. - 61551 Entretien matériel	100,00		1 800,00
Art. - 618 Divers	8 100,00	9 046,74	10 000,00
Ch. - 012 Charges de personnel	44 000,00	44 000,00	45 000,00
Art. - 6218 Autres personnels extérieurs	44 000,00	44 000,00	45 000,00
RECETTES	96 805,35	91 721,38	88 296,25
Ch. - 70 Ventes produits prestations services	96 805,35	91 721,38	88 296,25
Art. - 703 Ventes de produits résiduels	56 100,00	45 221,56	45 296,25
Art. - 7078 Autres marchandises - Prestations	25 046,31	26 374,85	25 000,00
Art. - 775/778 Cessions et Produits exceptionnels	15 659,04	20 124,97	18 000,00
Ch. - 002 Excédent fonctionnement reporté	4 094,66	4 094,66	3 903,75
Art. - 002 Excédent fonctionnement reporté	4 094,66	4 094,66	3 903,75

INVESTISSEMENT	Budget N-1	Réalisé N-1	Budget N
DEPENSES	73 500,00	994,90	56 000,00
OPERATIONS	73 500,00	994,90	56 000,00
Op. - 90001 TRAVAUX CIMETIERE	15 659,04		11 000,00
Op. - 90004 AGRANDISSEMENT CIMETIERE	42 900,00	994,90	45 000,00
RECETTES	39 940,96	39 940,96	50 635,20
Ch. - 001 Excédent investissement reporté	34 940,96	34 940,96	46 635,20
Art. - 001 Excédent investissement reporté	34 940,96	34 940,96	46 635,20
Ch. - 10 Excédent fonctionnement capitalisé	5 000,00	5 000,00	4 000,00
Art. - 1068 Excédent fonctionnement capitalisé	5 000,00	5 000,00	4 000,00